AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201896-20160720-AR201607004-AR
en date du 22/07/2016 ; REFERENCE ACTE : AR201607004

Arrêté n° 2016 – 07/04

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

ARRETE
PORTANT FIXATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION

LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2213-1 et suivants

VU le code de la route, notamment ses articles L411-1, R110-2 et R411-2

VU l'article R411-25 du Code de la Route, et l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Première partie et Cinquième partie),

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Les limites d'agglomération de la commune de Marolles-les-Braults sont fixées comme suit :

- Route Départementale n°**27** (vers **Dangeul**),
  PR **11.141**

- Route Départementale n°**25** (vers **Saint-Aignan**),
  PR **0.825**

ARTICLE 2ème :
Ces limites seront matérialisées par la signalisation règlementaire.

ARTICLE 3ème :
Toute disposition antérieure, contraire aux présentes prescriptions, est abrogée.

ARTICLE 4ème :
Monsieur le Maire de Marolles-les-Braults
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marolles-les-Braults,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marolles-les-Braults, le vingt-juillet deux mille seize.

Jean-Michel LEFEBVRE,
Maire de Marolles-les-Braults,

Jean-Michel
LEFEBVRE

Signature numérique de Jean-Michel LEFEBVRE
DN: c=FR, l=MAROLLES LES BRAULTS, o=COMMUNE DE MAROLLES LES BRAULTS, ou=COMMUNE DE MAROLLES LES BRAULTS, ou=0002 217201896000016, ou=Administratif, title=Maire, cn=Jean-Michel LEFEBVRE, serialNumber=0001
Date: 2016.07.22 16:10:19 +02'00'

MAIRIE DE MAROLLES-LES-BRAULTS (SARTHE)

DIFFUSIONS
La commune de Marolles-les-Braults pour attribution,
La Brigade de Gendarmerie de Marolles-les-Braults pour attribution,
L'Agence Technique Départementale pour information